

## **Commune de Grandson – Directive municipale Application du Règlement communal sur le plan d’extension et la police des constructions en zone de villas**

Dans l’attente de l’entrée en vigueur du prochain Règlement du Plan d’affectation communal (RPACom), la Municipalité a décidé de se doter d’une directive d’application visant à clarifier les dispositions traitant de niveaux habitables, hauteurs des constructions, attiques et toitures plates en zone de villas.

Le document peut être consulté sur le site Internet de la commune.



La Municipalité